



LE S.C.C.C.C: Il définit les compétences basées sur des connaissances relevant de différents domaines s'enseignement, qu'un élève doit progressivement maîtriser pendant la scolarité obligatoire. Une culture scolaire commune est ainsi construite continûment dans les cycles 2, 3 et 4.

→ La scolarité obligatoire doit garantir à chaque élève les moyens nécessaires à l'acquisition d'un S.C.C.C.C, auquel contribue l'ensemble des enseignements dispensés.

Les objectifs de connaissances et compétences de chaque domaine de formation et la contribution de chaque discipline ou enseignement à ces domaines sont déclinés dans les programmes.

Les acquis des élèves dans chacun des domaines de formation sont évalués au cours de la scolarité sur la base des connaissances et des compétences attendues à la fin des cycles 2,3 et 4 telles qu'elles sont fixées dans les programmes.

L'acquisition et la maîtrise de chacun de ces domaines ne peuvent être compensées par celles d'un autre domaine.

Ce socle doit permettre la poursuite des études et préparer à l'exercice de la citoyenneté.

Loi du 8 juillet 2013:

→ La refondation de l'École de la République énonce des priorités qui fixent les axes de travail du conseil supérieur des programmes. La définition du contenu du S.C.C.C.C et des programmes scolaires de l'école primaire et du collège en font partie.

L'organisation des cycles:

- C1: apprentissages premiers
- C2: apprentissages fondamentaux
- C3: consolidation
- C4: approfondissement

Les domaines du socle:

- Les langages pour penser et communiquer
- Les méthodes et outils pour apprendre

- La formation de la personne et du citoyen
- Les systèmes naturels et les systèmes techniques
- Les représentations du monde et l'activité humaine

Le livret scolaire unique:

- Les enseignants renseignent les compétences acquises dans le LSU.
- Depuis 2016, le LSU (du CP à la 3ème) remplace le livret personnel de compétences.
- Le LSU est obligatoirement transmis au nouvel établissement (LSUN; N = numérique).
- Le LSU contient:
 - Les bilans de fin de cycles.
 - En première année d'un cycle, les bilans périodiques du cycle précédent.
 - Les bilans périodiques des cycles en cours.
 - Les attestations déjà obtenus (PSC1, ASSR1 et 2, ASSN).